



SPIP 33 : antenne de Bordeaux-Gradignan

Le mode dégradé, ce n'est pas un choix, c'est un constat !

Face à la charge de travail ubuesque, et suite au retournement de situation du 30/05, les personnels de l'antenne de Bordeaux-Gradignan ont répondu présents à l'invitation de la CGT IP, pour participer à une assemblée générale.

Le constat est unanime : cette situation ne peut plus durer !

Depuis 2 ans, l'effectif de la maison d'arrêt a augmenté de plus de 300 personnes détenues, faisant de la maison d'arrêt de Gradignan l'établissement le plus surencombré de France !

Quant au MOB, c'est plus de 1000 mesures supplémentaires depuis un an qu'il faut prendre en charge.

Apparemment consciente de cette situation intenable, la Direction du SPIP 33 a donc diffusé le 4 mai dernier une note de service définissant de nouvelles modalités de travail selon un mode « dégradé ».

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir, sans avertissement, ni concertation avec les cadres des antennes, une nouvelle note abrogeant celle du 4 mai.

Pourtant, rien n'a changé dans cet intervalle de 26 jours, si ce n'est une détresse inédite parmi les agents.

L'assemblée générale faite au Milieu Ouvert de Bordeaux ce jour constate que, n'en déplaise à la DISP, nos conditions d'exercices sont dégradées et ne nous permettent plus de :

- Participer aux CPI pour des mesures qui ne figurent pas dans les textes de référence (SSJ, violences conjugales en récidive). La loi ne l'impose que pour les sursis probatoires renforcés, il n'est donc plus à l'ordre du jour d'aller au-delà des textes.
- Rédiger des rapports initiaux d'évaluation dans le délai imparti, au-delà de 60 personnes suivies pour un équivalent temps plein (selon l'organigramme du RPO 02)
- Participer aux différents groupes de travail
- Orienter notre public de manière pertinente vers des prises en charge collectives que nous ne sommes plus en capacité d'identifier

- Assumer le tutorat de nos futurs collègues, élèves et stagiaires CPIP, malgré notre attachement à cette modalité de formation

Nous allons également donner de la visibilité à notre action : bandeau dans les courriels, courriels d'absence et médiatisation.

Nous rappelons à la Direction Interrégionale que la note du secrétariat général du 30/09/2021, dispose que "dans le cadre de leur obligation de sécurité, les chefs de service sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents placés sous leur autorité (conformément à l'article L4121-1 du code du travail).

Il leur appartient de prendre en compte notre réalité quotidienne et d'apporter des solutions efficaces et concrètes, en concertation avec les équipes (personnels administratifs, CPIP, DPIP, Surveillants, coordinatrice culturelle, AS, Psychologue, binôme MLRV)

Une assemblée générale aura lieu en milieu fermé pour proposer des modalités adaptées à leurs charges de travail et leurs missions, nous sommes solidaires et leur apportons tout notre soutien.

le 03/06/22

Le bureau local CGT SPIP 33

